

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2012

Réception par le Prefet : 15/06/2012

Publication : 21/06/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du jeudi 14 juin 2012

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 25/08/2011 RELATIVE A L'ORGANISATION REGIONALE DE CONCERTATION SUR L'ADOPTION (O.R.C.A)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU L'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente n°2011-4-4-2 du 15 avril 2011 approuvant la convention relative à l'Organisation Régionale de Concertation sur l'Adoption (2011-2013),
- Vu la délibération du Conseil Général n°2011-5-4-3 du 7 décembre 2012 adoptant le Budget Primitif Solidarité 2012,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde au Département de la Meurthe et Moselle, pour l'année 2012, une subvention de 5 162,99 €, pour le fonctionnement de l'O.R.C.A,
- Approuve l'avenant n°1 à la convention relative à l'O.R.C.A 2011-2013,
- Autorise le Président du Conseil Général à le signer,
- Précise que la dépense correspondante d'un montant de 5 162,99 € sera prélevée sur le programme G731, chapitre 65, fonction 51, nature 6568.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
Voix contre
Abstentions

Direction de la Solidarité

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 14 JUIN 2012

Associations ou organismes relevant de l'action sociale (F)
PROGRAMME 2012

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
FAS05173	CONSEIL GENERAL M. & MOSELLE AFFAIRE SOCIALE UNITE ENFANC Subvention de fonctionnement ORCA -2012 Cofinancement : CONSEIL GENERAL MEURTHE ET MOSELLE : 5 162,99 € CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE : 1 338,55 € CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE : 7 457,65 €	5 162,99
Total		5 162,99

AVENANT N° 1

à la CONVENTION DU 25/08/2011

RELATIVE A

L'ORGANISATION REGIONALE DE CONCERTATION SUR L'ADOPTION

(O.R.C.A.)

entre le ministère des solidarités et de la cohésion sociale et les départements de Meurthe et Moselle, de la Meuse, de la Moselle et du Haut-Rhin.

Article 1 :

Pour l'exercice budgétaire 2012, la contribution financière des départements prévue à l'article 3 de la convention est fixée comme suit :

* MEURTHER ET MOSELLE	5 162,99 €
* MEUSE	1 338,55 €
* MOSELLE	7 457,65 €
* HAUT-RHIN	5 162,99 €

Article 2 :

Pour le même exercice budgétaire, la subvention du ministère des solidarités et de la cohésion sociale visée à l'article 4 de la convention est fixée à 10 296,87 € imputable sur le programme 106 « Action en faveur des familles vulnérables », action 3 « Protection des enfants et des familles », sous action « Protection des droits des enfants : adoption », compte PCE 6531212-7J du budget Santé et Solidarité.

Article 3 :

Ces contributions et subventions sont à verser au Département de Meurthe et Moselle – Paierie départementale de Meurthe et Moselle – 48, rue Esplanade Jacques Baudot – C0 N° 7 – 54035 – NANCY Cedex sur le compte de la Banque de France de Nancy au compte N° **C5430000000 clé 27 – code établissement 30001 – code guichet 00583.**

Le reste est sans changement.

Pour le Ministre des solidarités
et de la cohésion sociale

Pour le Conseil Général
du Haut-Rhin

Pour le Conseil Général
de Meurthe et Moselle

Pour le Conseil Général
de la Meuse

Pour le Conseil Général
de Moselle

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ORCA

	CA 2009 (1)	BP 2010 (2)	RECETTES 2010 non versées (3)	CA 2010 (prévisionnel) (4)	BP 2011 (5)	BP 2011 Corrigé (6) = (5)+(3)	CA 2011	BUDGET PREVISIONNEL 2012
CHARGES								
FRAIS DE PERSONNEL	95 316,88 €	85 687,00 €		79 137,00 €	77 486,00 €	77 486,00 €	79 622,00 €	80 000,00 €
ADMINISTRATION GENERALE	5 027,43 €	12 640,20 €		7 624,44 €	4 825,20 €	4 825,20 €	6 828,82 €	5 740,91 €
Fournitures de bureau	277,00 €	80,00 €		10,00 €	50,00 €	50,00 €	172,78 €	175,00 €
Autres fournitures	100,00 €	100,00 €			100,00 €	100,00 €	- €	- €
Frais de téléphone	300,00 €	400,00 €		80,00 €	100,00 €	100,00 €	273,00 €	300,00 €
Frais de déplacement réseau	492,17 €	500,00 €		391,15 €	500,00 €	500,00 €	1 145,48 €	800,00 €
Autres Charges	1 500,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Formation		6 465,00 €		3 306,15 €			895,20 €	
Location de matériel (tél/fax)		420,00 €		- €	-	-		
Amortissement du véhicule	1 465,91 €	1 675,20 €		1 465,91 €	1 675,20 €	1 675,20 €	1 465,91 €	1 465,91 €
Assurance/carburant péage	892,35 €	1 500,00 €		871,23 €	900,00 €	900,00 €	1 376,45 €	1 500,00 €
Total du compte de charges	100 344,30 €	98 327,20 €	- €	86 761,44 €	82 311,20 €	82 311,20 €	86 450,82 €	85 740,91 €
Résultat N-2		- 1 775,43 €			4 505,70 €	4 505,70 €		
Résultat N-1						- 51 625,42 €		56 322,18 €
RECETTES EN ATTENUATION	370,00 €							
TOTAL CHARGES avec intégration du résultat	99 974,30 €	100 102,63 €	- €	86 761,44 €	77 805,50 €	129 430,92 €	86 450,82 €	29 418,73 €
RECETTES								
ETAT	31 739,00 €	35 035,92 €	35 035,92 €		27 231,93 €	62 267,85 €	62 268,00 €	10 296,55 €
TOTAL PARTICIPATIONS DES DEPARTEMENTS	72 741,00 €	65 066,71 €	29 930,69 €	35 136,02 €	50 573,58 €	80 504,26 €	80 505,00 €	19 122,17 €
HAUT RHIN 27%	19 640,00 €	17 568,01 €		17 568,01 €	13 654,87 €	13 654,87 €	13 655,00 €	5 162,99 €
MEURTHE ET MOSELLE 27%	19 640,00 €	17 568,01 €		17 568,01 €	13 654,87 €	13 654,87 €	13 655,00 €	5 162,99 €
MEUSE 7%	5 092,00 €	4 554,67 €	4 554,67 €		3 540,15 €	8 094,82 €	8 095,00 €	1 338,55 €
MOSELLE 39%	28 369,00 €	25 376,02 €	25 376,02 €		19 723,69 €	45 099,71 €	45 100,00 €	7 457,65 €
TOTAL PARTICIPATION ETAT + DEPARTEMENTS	104 480,00 €	100 102,63 €	64 966,61 €	35 136,02 €	77 805,50 €	142 772,11 €	142 773,00 €	29 418,73 €
RESULTAT A INTEGRER AU BP	4 505,70 €			- 51 625,42 €			56 322,18 €	

